

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de MATTAINCOURT.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

HURIOT Joris	LOMBARD Christelle	COLNENNE Alexandre
THOMAS Dominique	DONNATÉ Sébastien	KELLERER Sandrine
JEANPIERRE Christian	RAIMUNDO Sandra	DIDIER David
RENAUDOT Marie-Christine	VUILLEMIN Loïc	BELLOT Josette
GIRON Baptiste	QUILLÉ Catherine	DOS SANTOS

Absent : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BELLOT Josette, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. GIRON Baptiste.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. HURIOT Joris : quinze voix (15)

M. HURIOT Joris ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Après avoir été élu Maire et sur proposition de celui-ci, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à trois le nombre des adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. JEANPIERRE Christian (tête de liste) : quinze voix (15)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants : M. JEANPIERRE Christian, Mme THOMAS Dominique et M. DOS SANTOS Jérôme. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

En guise de clôture à l'installation des membres du Conseil Municipal, le Maire a donné lecture de la Charte de l'élu local, qui rappelle ainsi les principes déontologiques à respecter pour l'exercice de leur mandat.